

Séance du jeudi 11 avril 2019

I - ORDRE DU JOUR

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2019-04-051 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : calcul du montant définitif de la deuxième part et versement du solde (NDSC 2)
- 2019-04-052 Modification du règlement d'attribution de la DS 4 dite « environnementale »
- 2019-04-053 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA (annexe)
- 2019-04-054 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA 2019
- 2019-04-055 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA pour 2019 (annexe)
- 2019-04-056 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA
- 2019-04-057 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude (annexe)
- 2019-04-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2019
- 2019-04-059 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2019 (annexe)
- 2019-04-060 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2019-04-061 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion du Budget Annexe CISE pour 2018 (annexe)
- 2019-04-062 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2019
- 2019-04-063 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019 (annexe)

- 2019-04-064 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019
- 2019-04-065 Approbation des Compte Administratif et de Gestion du Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2018 (annexe)
- 2019-04-066 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2019
- 2019-04-067 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Mobilières pour 2019 (annexe)
- 2019-04-068 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2019
- 2019-04-069 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)
- 2019-04-070 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2019
- 2019-04-071 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Immobilières 2019 (annexe)
- 2019-04-072 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2019
- 2019-04-073 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe du PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet)
- 2019-04-074 Approbation du Budget Primitif Annexe du PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet) 2019
- 2019-04-075 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe GEMAPI (annexe)
- 2019-04-076 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Annexe GEMAPI 2019
- 2019-04-077 Approbation du Budget Primitif Annexe GEMAPI 2019 (annexe)
- 2019-04-078 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Principal de la Communauté (annexe)
- 2019-04-079 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté 2019
- 2019-04-080 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2019 (annexes)

- 2019-04-081 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2019
- 2019-04-082 Avance de trésorerie à l'association Association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences (AVEC)
- 2019-04-083 Avance de trésorerie à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) pour l'exploitation du Charlemagne
- 2019-04-084 Autorisation au Président de signer un avenant n° 3 à la convention liant RADIO FUGI à la Communauté (annexe)
- 2019-04-085 Cotisation 2019 à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)

B. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2019-04-086 Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) (annexe)
- 2019-04-087 Motion contre la fermeture du canal des Ardennes par Voies Navigables de France (VNF)
- 2019-04-088 Motion d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des Communes

C. PERSONNEL

- 2019-04-089 Modification de la délibération n° 2018-12-258 bis du 28 décembre 2018 : retour sur la modulation du régime indemnitaire du fait des absences

Séance du jeudi 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le jeudi onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (représentant M. Erick HIVER), Gérard SAINT-MAXIN (jusqu'au point n° 2019-04-080), Pierre MARCHAND, Richard DEBOWSKI, M^{me} Linda AMAR, M. Mario IGLESIAS, M^{me} Khadidja RIGAUX, M. Mathieu SONNET, M^{me} Isabelle BLIGNY, MM. Farouk BOUDGHASSEM (jusqu'au point n° 2019-04-080), Daniel BORIN, M^{me} Claudie DANHIEZ, MM. Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n° 2019-04-086), Jean-Claude JACQUEMART, André VINCENT, M^{me} Dominique FLORES, M. Benoît SONNET, M^{me} Brigitte ANCIAUX, M. Joël HIGUET, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Daniel DURBECQ, Gérald GIULIANI, Rémi LECLERC, Jean-Marie MARTIN, M^{me} Dominique RUELLE, M. Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n° 2019-04-052), M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Erick HIVER (représenté par M. Hervé FRANCOTTE), Gérard SAINT-MAXIN (à partir du point n° 2019-04-081, pouvoir à M. Pierre MARCHAND), Pascal GILLAUX (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Eugénio PIRRONITTO (pouvoir à M^{me} Khadidja RIGAUX), M^{me} Olinda BADRE (pouvoir à M^{me} Isabelle BLIGNY), MM. Farouk BOUDGHASSEM (à partir du point n° 2019-04-081, pouvoir à M. Robert ITUCCI), Claude WALLENDORFF (à partir du point n° 2019-04-087, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Dominique POLLET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), René CHOIN, M^{mes} Laure BARBE, Bénédicte BELLIH (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), MM. Jean-Bernard ROSE, Jean-Pol DEVRESSE (au point n° 2019-04-051), M^{me} Michelle POTHE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

2019-04-051 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : calcul du montant définitif de la deuxième part et versement du solde (NDSC 2)

Vu les statuts de la Communauté, notamment l'article 7 relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire, répartie en 4 parts,

Vu sa délibération n° 2019-01-007 du 30 janvier 2019, décidant de verser un acompte sur la NDSC 2 pour 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* fixe à 4 418 194 € le montant de la NDSC 2 pour 2019,

* décide de verser le solde de cette NDSC 2 aux communes membres selon la répartition suivante, en fonction des critères fixés par les statuts de la Communauté :

Communes	Attribution 2018 €	Attribution 2019 €	Versement acompte n° 1 11/12ème €	Solde à verser
ANCHAMPS	73 443	72 374	67 322,75	5 051,25
AUBRIVES	115 662	116 031	106 023,50	10 007,50
CHARNOIS	20 022	20 213	18 353,50	1 859,50
CHOOZ	86 292	84 442	79 101,00	5 341,00
FEPIN	81 100	78 824	74 341,67	4 482,33
FOISCHES	34 389	32 093	31 523,25	569,75
FROMELENNES	133 342	135 041	122 230,17	12 810,83
FUMAY	574 288	574 493	526 430,67	48 062,33
GIVET	953 433	968 201	873 980,25	94 220,75
HAM/MEUSE	65 541	65 154	60 079,25	5 074,75
HARGNIES	113 808	116 241	104 324,00	11 917,00
HAYBES	325 259	323 190	298 154,08	25 035,92
HIERGES	22 364	22 784	20 500,33	2 283,67
LANDRICHAMPS	35 813	35 488	32 828,58	2 659,42
MONTIGNY/MEUSE	20 372	20 306	18 674,33	1 631,67
RANCENNES	157 345	157 661	144 232,92	13 428,08
REVIN	1 008 162	1 009 669	924 148,50	85 520,50
VIREUX-MOLHAIN	261 105	256 104	239 346,25	16 757,75
VIREUX-WALLERAND	336 460	329 885	308 421,67	21 463,33
TOTAUX	4 418 200,00	4 418 194,00	4 050 016,67	368 177,33

2019-04-052 Modification du règlement d'attribution de la DS 4 dite « environnementale »

Vu l'approbation du 8 juin 2000, du règlement de la DS 4, permettant aux petites communes l'octroi d'un fonds de concours pour leurs travaux d'assainissement,

Considérant que pour obtenir un fonds de concours de la Communauté, il était nécessaire d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

Considérant l'évolution des régimes d'aide de l'Agence, qui sont plus restrictifs que par le passé, et qui excluaient, de fait, certaines de nos communes de la DS 4,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de supprimer la condition imposée, à savoir l'obtention d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour obtenir un fonds de concours de la Communauté,
- * donne délégation au Président pour modifier et signer le règlement d'attribution de la DS 4 dite « environnementale ».

2019-04-053 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA, en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, comme suit :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	844 113,00	895 000,00	50 887,00
Investissement	137 863,25	94 142,33	-43 720,92
TOTAUX	981 976,25	989 142,33	7 166,08

* constate qu'il contient des restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 5 694,52 €,

* constate qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 50 887,00 €, et un déficit d'investissement de 43 720,92 €.

2019-04-054 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA 2019

Le Compte Administratif 2018 du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour RIVÉA laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 50 887,00 € et un déficit d'investissement de 43 720,92 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement, soit 43 720,92 € au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public RIVÉA pour 2019,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement au compte 2313 « Constructions », pour un montant de 5 694,52 €,
- * **décide** d'affecter 49 415,44 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- * **décide** de reporter le solde d'excédent de fonctionnement, soit 1 471,56 €, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

2019-04-055 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA pour 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de RIVÉA, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	886 000,00	886 000,00
Investissement	89 415,44	89 415,44
TOTAUX	975 415,44	975 415,44

2019-04-056 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

Vu sa délibération n° 2019-04-055 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de RIVÉA,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de RIVÉA une subvention d'équilibre de 724 528,44 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « *Participation des groupements de Collectivités* » du Budget Annexe 2019, et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté pour 2019.

2019-04-057 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	195 895,00	198 500,00	2 605,00
Investissement	2 000,00	0,00	- 2 000,00
TOTAUX	197 895,00	198 500,00	605,00

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 605,00 € et un déficit d'investissement de 2 000 €.

2019-04-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2019

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2 605,00 €, et un déficit d'investissement de 2 000 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : « *Déficit d'investissement reporté* », soit 2 000 €,
- * **décide** d'affecter 2 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : « *Excédent de fonctionnement capitalisé* »,
- * **décide** de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 605 €, au compte C/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* » du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, pour 2019.

2019-04-059 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	206 500,00	206 500,00
Investissement	12 000,00	12 000,00
TOTAUX	218 500,00	218 500,00

2019-04-060 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

Vu sa délibération n° 2019-04-059 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2019 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude une subvention d'équilibre de 178 295,00 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « *Participation des groupements de Collectivités* » du Budget Annexe 2019, et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Primitif Principal de la Communauté, pour 2019.

2019-04-061 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion du Budget Annexe CISE pour 2018 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du CISE, en tout point conforme au Compte de Gestion 2018 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	237 293,37	283 623,18	46 329,81
Investissement	8 485,80	13 390,63	4 904,83
TOTAUX	245 779,17	297 013,81	51 234,64

* **constate** qu'il contient des restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 17 820,84 €,

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 329,81 €, et un excédent d'investissement de 4 904,83 €.

2019-04-062 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2019

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe du CISE laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 46 329,81 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 4 904,83 €. L'excédent global est donc de : 51 234,64 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement en totalité au compte C/001 : « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement, soit 4 904,83 €,
- * **décide** d'affecter 12 916,01 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte C/1068 : « *Excédent de fonctionnement capitalisé* »,
- * **décide** de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au compte C/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement, soit 33 413,80 €.

2019-04-063 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Annexe du CISE pour 2019, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	283 034,83	283 034,83
Investissement	37 820,84	37 820,84
TOTAUX	320 855,67	320 855,67

2019-04-064 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019

Vu sa délibération n° 2018-04-063 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget Annexe chaque année grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe du CISE, une subvention d'équilibre de 201 341,03 €, pour 2019, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe du CISE 2019: « *Participation de groupements de collectivité de rattachement* » et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté.

2019-04-065 Approbation des Compte Administratif et de Gestion du Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2018 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières, en tout point conforme au compte de gestion 2018 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	113 171,66	132 827,60	19 655,94
Investissement	117 387,72	175 511,90	58 124,18
TOTAUX	230 559,38	308 339,50	77 780,12

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 655,94 €, et un excédent d'investissement de 58 124,18 €,

* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

**2019-04-066 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif
Annexe TVA Locations Mobilières 2019**

Le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Locations TVA Mobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 19 655,94 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 58 124,18 € (avant RAR).

L'excédent global est donc de : 77 780,12 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 3 200 € au c/2182 « *Matériel de transport* », pour des travaux sur le nez du bateau,
- * décide de reporter la totalité de l'excédent d'investissement, soit 58 124,18 €, au c/001 « *Excédent d'investissement reporté* »,
- * décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 19 655,94 €, au c/002 « *Résultat de fonctionnement reporté* ».

2019-04-067 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Mobilières pour 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières pour 2019, en suréquilibre global comme suit :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	147 506,02	147 506,02
Investissement	116 800,00	155 664,12
TOTAUX	264 306,02	303 170,14

2019-04-068 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-067 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA Mobilières une subvention d'équilibre de 83 050,08 € pour 2019, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières 2019 : « *Participation des groupements de Collectivités* », et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté pour 2019.

2019-04-069 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières en tout point conforme au Compte de Gestion 2018 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	2 863 797,84	3 050 151,37	186 353,53
Investissement	2 359 496,78	2 879 255,40	519 758,62
TOTAUX	5 223 294,62	5 929 406,77	706 112,15

* **constate** qu'il contient des restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 15 300 €,

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 186 353,53 € et un excédent d'investissement de 519 758,62€.

2019-04-070 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2019

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 186 353,53 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 519 758,62 €.

L'excédent global est donc de : 706 112,15 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 15 300€,
- * décide de reporter l'excédent d'investissement en totalité au compte C/001 : « Déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement pour 519 758,62 €,
- * décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 186 353,53 € en totalité, au compte C/002 : « Excédent de fonctionnement reporté ».

2019-04-071 Approbation du Budget Primitif TVA Locations Immobilières 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * approuve le Budget Primitif Annexe 2019 Locations TVA Immobilières, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	480 738,77	480 738,77
Investissement	631 581,58	1 184 462,22
TOTAUX	1 112 320,35	1 665 200,99

2019-04-072 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-071 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe 2019 Locations TVA Immobilières,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA Immobilières une subvention d'équilibre de 15 210,24 € pour 2019, inscrite en recettes à son article 74751 : « *Participation des groupements de Collectivités* », et en dépenses à l'article 657364 « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté pour 2019.

2019-04-073 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe du PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACOG) », en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, puisqu'il ne comporte aucune réalisation.
- * **constate** qu'il ne fait apparaître, ni excédent, ni déficit, ni reste à réaliser.

2019-04-074 Approbation du Budget Primitif Annexe du PACOG (Parc d'Activités Communautaire de Givet) 2019

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Budget Primitif Annexe 2019 « Parc d'Activités Communautaire de Givet », avec des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement nulles,
- * **prend acte** qu'un Budget Supplémentaire sera présenté ultérieurement.

2019-04-075 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Annexe GEMAPI (annexe)

Considérant l'avis favorable à la majorité (contre : M. Jean-Bernard ROSE) de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à La majorité :
abstention : M^{me} Dominique RUELLE

* **approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe GEMAPI, en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, comme suit :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	25 481,81	200 165,00	174 683,19
Investissement	71 785,80	0,00	-71 785,80
TOTAUX	97 267,61	200 165,00	102 897,39

* **constate** qu'il contient des restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 20 514,20 €,

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 174 683,19 €, et un déficit d'investissement de 71 785,80 €.

2019-04-076 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Annexe GEMAPI 2019

Le Compte Administratif 2018 du Budget Primitif Annexe GEMAPI laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 174 683,19 € et un déficit d'investissement de 71 785,80 €.

Considérant l'avis favorable à la majorité (contre : M. Jean-Bernard ROSE) de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement en totalité, soit 71 785,80 € au compte C/001 : « Déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement,
- * **décide** d'affecter 92 300 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte C/1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- * **décide** de reporter le solde d'excédent de fonctionnement, soit 82 383,19 €, au compte C/002 : « Excédent de fonctionnement reporté ».

2019-04-077 Approbation du Budget Primitif Annexe GEMAPI 2019 (annexe)

Considérant l'avis favorable à la majorité (contre : M. Jean-Bernard ROSE) de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* approuve le Budget Primitif Annexe 2019 GEMAPI, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	284 495,19	284 495,19
Investissement	893 412,19	893 412,19
TOTAUX	1 177 907,38	1 177 907,38

2019-04-078 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Principal de la Communauté (annexe)

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Communauté conforme au Compte de Gestion 2018 du Receveur Communautaire,

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	34 339 508,48	43 047 328,30	8 707 819,82
Investissement	4 440 661,68	6 352 951,38	1 912 289,70

* constate qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 707 819,82 € et un excédent d'investissement de 1 912 289,70 €,

* approuve les restes à réaliser qu'il comprend.

2019-04-079 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-078 du 11 avril 2019 approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Principal pour 2018 présente un excédent de fonctionnement de 8 707 819,82 € et un excédent d'investissement de 1 912 289,70 €.

Considérant qu'il comporte également des restes à réaliser en section d'investissement à hauteur de 6 291 240,37 € en dépenses et 1 538 663,54 € en recettes,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de reporter l'excédent d'investissement de 1 912 289,70 € en recettes à la section d'investissement, au compte C/001 : « *Excédent d'investissement reporté* »,
- * décide de reporter les restes à réaliser à hauteur de 6 291 240,37 € en dépenses et 1 538 663,54 € en recettes,
- * décide d'affecter 2 840 287,13 € au compte C/1068 : « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » de la section d'investissement du Budget au Budget Primitif Principal 2019,
- * décide de reporter le solde, soit 5 867 532,69 € au compte C/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* » au Budget Primitif Principal 2019.

2019-04-080 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2019 (annexes)

La réforme portant suppression de la Taxe Professionnelle impose désormais le vote d'un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), en lieu et place du taux de Taxe Professionnelle, en plus des trois taxes « ménages » habituelles : Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de maintenir les taux d'impôts de la Communauté à leurs niveaux de 2018, pour la taxe d'habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti, et la Cotisation Foncière des Entreprises,

* fixe ainsi les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation 17,95 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 21,44 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 43,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 14,24 %
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone 16,22 %
- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 0,00 %

2019-04-081 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-080 du 11 avril 2019, fixant les taux d'imposition de la Communauté pour 2019,

Considérant la proposition du Budget Principal pour 2019 du Président,

Vu ses délibérations n° 2019-04-056, n° 2019-04-060, n° 2019-04-064, n° 2019-04-068, et n° 2019-04-072 du 11 avril 2019, approuvant les subventions d'équilibre du Budget Principal de la Communauté vers les Budgets Primitifs Annexes de la Délégation de Service Public pour RIVÉA, de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, du CISE, TVA Locations Mobilières, et TVA Locations Immobilières pour 2019,

Vu sa délibération n° 2019-04-079 du 11 avril 2019, approuvant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2018 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstentions : M^{me} Dominique RUELLE, MM. Rémi LECLERC et Jean-Marie MARTIN

* approuve le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2019, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	43 500 469,05	43 500 469,05
Investissement	18 253 640,42	18 253 640,42
TOTAUX	61 754 109,47	61 754 109,47

2019-04-082 Avance de trésorerie à l'association Association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences (AVEC)

Vu sa délibération n° 2019-01-020 du 30 janvier 2019, accordant à AVEC une avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour faire face aux difficultés de trésorerie, et envisageant la possibilité de faire une seconde avance,

Vu la sollicitation du Président de l'association, Monsieur Laurent JULLIARD, demandant à la Communauté d'accorder à AVEC une avance de trésorerie supplémentaire,

Considérant le décalage de la procédure F.S.E. et de l'appel à projets 2019 du Conseil Départemental des Ardennes,

Considérant les difficultés de l'association à faire face au paiement de ses charges, notamment salariales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide d'accorder une nouvelle avance de trésorerie de 20 000 € à l'association,
- * donne délégation au Président pour rédiger et signer la convention correspondante.

MM. Daniel BORIN, Antoine PETROTTI, Robert ITUCCI et Mathieu SONNET, membres du Conseil d'Administration d'AVEC, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2019-04-083 Avance de trésorerie à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) pour l'exploitation du Charlemagne

Vu La lettre de mission envoyée Par le Président de la Communauté, le 16 janvier 2018 à l'OTC, lui confiant la gestion et l'exploitation du Charlemagne,

Vu sa délibération n° 2019-01-001 du 30 janvier 2019, validant la modification des statuts de l'OTC, afin qu'il puisse prendre en location et exploitation le Charlemagne, à compter de la saison 2019,

Vu le courrier du Directeur de l'OTC, informant le Président de la Communauté des difficultés à assurer les premiers frais pour l'exploitation du bateau « Le Charlemagne »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * décide de verser à l'OTC, une avance de trésorerie de 25 000 €, afin de faire face aux premiers frais d'exploitation du Charlemagne, et pouvoir ainsi démarrer la nouvelle activité dans les meilleures conditions,
- * décide que le remboursement de l'avance de trésorerie en question devra intervenir courant de l'exercice 2019,
- * donne délégation au Président pour rédiger et signer la convention correspondante.

2019-04-084 Autorisation au Président de signer un avenant n° 3 à la convention liant RADIO FUGI à la Communauté (annexe)

Vu sa délibération n° 2015-04-080 du 15 avril 2015, approuvant un avenant n° 1 à la convention entre la Communauté et RADIO FUGI afin de prendre en charge les coûts supplémentaires conséquents au recrutement des deux CAE (Brut à la charge de l'association moins les aides de la Région),

Vu sa délibération n° 2017-02-048 du 28 février 2017, approuvant un avenant n° 2 à la convention afin de réduire de 10 % la subvention annuelle, suite aux économies à réaliser et à l'effort demandé aux satellites,

Considérant le courrier du 12 mars dernier du Président de RADIO FUGI, relatif à la mise en œuvre par la Radio d'un nouveau service d'informations télévisuelles à la population,

Considérant que ce poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté du 3 avril 2019, pour cette action,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstention : M^{me} Dominique RUELLE
contre : M. Richard CHRISMENT

- * décide de prendre en charge les coûts engendrés par ce nouveau service à la population,
- * décide que la subvention annuelle sera majorée du montant de ce coût,
- * donne délégation au Président pour finaliser et signer l'avenant n° 3 à la convention annexée.

MM. Gérard SAINT-MAXIN (par pouvoir à M. Pierre MARCHAND), Fabien PRIGNON, Daniel DURBECQ, Jean-Claude JACQUEMART et M^{me} Brigitte ANCIAUX, membres du Conseil d'Administration de RADIO FUGI, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2019-04-085 Cotisation 2019 à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)

Vu sa délibération n° 2018-10-203, du 31 octobre 2018, approuvant le projet de relocalisation de l'AMDA et le financement de ce projet, faisant suite à l'avis favorable du Bureau du 16 octobre 2018,

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, refusant de payer à l'AMDA la hausse de cotisation, à savoir, sans participation de la Communauté pour l'acquisition d'un bâtiment, puisque ce dernier n'a pas été acheté,

Vu le courrier transmis le 20 mars dernier à l'AMDA pour les informer de cette décision,

Considérant la réponse de l'AMDA du 5 avril dernier, indiquant à la Communauté le maintien du montant de sa cotisation 2019, votée à son Assemblée Générale du 27 octobre 2018, tenant compte de l'acquisition d'un bâtiment en 2019 (et non acheté à ce jour), puisque l'association est toujours en recherche de locaux,

Considérant l'avis du Bureau Economique Restreint, réuni le 9 avril 2019, de verser la cotisation 2019 selon le calcul 2018, sans majoration,

Considérant qu'après recalculation, le montant de la cotisation 2019 s'élève à 1 455,48 €, soit 0,052 € par habitant, pour une population totale au 1^{er} janvier 2019 de 27 990 habitants,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à l'AMDA une cotisation de 1 455,48 € pour 2019.

Les cotisations seront inscrites à l'article 6281 : « *Concours divers : cotisations* » du Budget Principal 2018 de la Communauté.

M. Claude WALLENDORFF, membre du Conseil d'Administration de l'AMDA, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

B. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-04-086 Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) (annexe)

Vu le projet de Schéma arrêté par le Conseil Régional et soumis pour avis aux métropoles, aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant que l'avis doit être rendu sous 3 mois, et qu'à défaut, il sera réputé favorable,

Considérant l'ensemble des documents composant le SRADDET transmis par le Président de la Région Grand Est le 14 janvier 2019,

Vu sa délibération n° 019-02-027 du 27 février 2019, approuvant le report du vote pour avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Considérant le document de synthèse proposé en séance,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF soulignant l'ambition du SRADDET en matière d'énergies renouvelables, mettant en danger le secteur nucléaire si essentiel pour le territoire communautaire,

Entendu M. Jean-Pol DEVRESSE signaler que la lutte contre la consommation foncière est un enjeu important pour la préservation des terres agricoles et in fine les capacités à alimenter la population,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le projet de SRADDET sous réserve que l'ensemble des éléments relevés par les Communautés de Communes Ardennaises, dans leur contribution commune, soient pris en compte dans la version finale du SRADDET,
- * **donne délégation** au Président pour finaliser la contribution ardennaise annexée, visant à interpeller la Région Grand Est sur les points insatisfaisants.

2019-04-087 Motion contre la fermeture du canal des Ardennes par Voies Navigables de France (VNF)

Vu la volonté de l'État de fermer le canal des Ardennes, décision qui ne touchera pas uniquement les Ardennes, mais la Meuse dans son ensemble,

Considérant que la liaison fluviale pour joindre REIMS et PARIS, la plus intéressante, la plus rapide et, surtout, la plus touristique, passe par le canal des Ardennes,

Considérant que les conséquences néfastes d'une telle fermeture, couplée à celle du canal des Vosges, toucheraient l'économie des communes et EPCI et le tourisme en général,

Considérant que cette décision est inacceptable,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **demande** à l'État de revenir sur cette décision et d'annuler la fermeture du canal des Ardennes,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger le courrier correspondant à l'attention du Ministre des Transports.

2019-04-088 Motion d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des Communes

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie des communes que générerait le décalage d'encaissement de leurs recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **demande** aux communes de faire voter à leur Conseil Municipal une décision refusant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

C. PERSONNEL

2019-04-089 Modification de la délibération n° 2018-12-258 bis du 28 décembre 2018 : retour sur la modulation du régime indemnitaire du fait des absences

Vu sa délibération n° 2018-12-258 bis, du 28 décembre 2018, votant, conformément à l'avis du Comité Technique du 21 décembre 2018, la modification de la modulation du régime indemnitaire du fait des absences,

Vu le courrier du 8 mars 2019 du Préfet des Ardennes, et plus précisément du Bureau de contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité, faisant part à la Communauté de plusieurs observations, en la matière, demandant de bien vouloir modifier la délibération citée ci-dessus, selon les remarques apportées,

Considérant l'avis du Comité Technique du 26 mars 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de maintenir l'attribution du régime indemnitaire durant les congés de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD), contre l'avis du Préfet,
- * **décide** de maintenir le versement intégral du régime indemnitaire, et non à proportion du % de travail effectif durant le temps partiel thérapeutique,
- * **décide** de reprendre la rédaction suivante pour le sort de la Nouvelle Bonification Indiciaire en cas de maladie ordinaire : « *Le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire est maintenu aux fonctionnaires dans les mêmes proportions que le traitement pendant la durée des congés mentionnés aux 1°, 2° et 5° de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée ainsi qu'au 3° de ce même article, tant que l'agent n'est pas remplacé dans ses fonctions* »,
- * **décide** qu'en cas de remplacement immédiat, l'agent placé en maladie pourra continuer à percevoir sa NBI qui suivra les modulations dégressives prévues pour son régime indemnitaire en cas d'absence.

B. DEKENS

R. CHRISMENT

F. PRIGNON

H. FRANCOTTE

G. SAINT-MAXIN

*(jusqu'au point
n° 2019-04-080)*

P. MARCHAND

R. DEBOWSKI

L. AMAR

M. SONNET

M. IGLESIAS

K. RIGAUX

I. BLIGNY

D. BORIN

F. BOUDGHASSEM

*(jusqu'au point
n° 2019-04-080)*

C. DANHIEZ

D. HAMAIDE

R. ITUCCI

A. PETROTTI

C. WALLENDORFF

*(jusqu'au point
n° 2019-04-086)*

J.-C. JACQUEMART

A. VINCENT

D. FLORES

B. SONNET

B. ANCIAUX

J. HIGUET

B. DUMON

D. DURBECQ

G. GIULIANI

R. LECLERC

J.-M. MARTIN

D. RUELLE

J.-P. DEVRESSE

*(à partir du point
n° 2019-04-052)*

A. COURTOIS

J.-L. GRABOWSKI